



---

CONSEIL CULTUREL  
DE LA  
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1974

---

25 JUIN 1974

---

**Projet de décret ajustant le budget des Affaires culturelles  
pour l'année budgétaire 1973**

**— SECTEUR CULTURE FRANÇAISE —**

**RAPPORT**

DE LA COMMISSION DE LA COOPERATION INTERNATIONALE  
PRESENTE A LA COMMISSION DE LA POLITIQUE GENERALE (1)

PAR **M. A. TILQUIN**

---

(1) Cf. art. 50 du Règlement d'ordre intérieur.  
Voir : 5-I (S.E. 1974) - N°s 1, 2 et 3.

MESDAMES, MESSIEURS,

**Vote.**

La commission de la Coopération internationale s'est réunie le 25 juin 1974 afin d'examiner la section V — Relations internationales — de la Partie III du Titre I du projet de décret ajustant le budget des Affaires culturelles pour l'année budgétaire 1973 — Secteur Culture française (1).

Le président commente brièvement la portée du projet de décret qui affecte des crédits supplémentaires pour couvrir des dépenses de l'année 1973 et des années antérieures, opère des réductions de crédits et porte autorisation de répartir par arrêtés royaux la quote-part, revenant au secteur Culture française du budget des Affaires culturelles, d'une provision destinée à couvrir les conséquences imprévues de l'évolution de l'index et l'octroi d'avantages sociaux aux agents de l'Etat.

La commission n'a pas estimé devoir entamer une discussion au sujet de ce projet de décret.

A l'invitation du président, la commission décide de passer au vote sur l'ensemble de la section V — Relations internationales — de la Partie III du Titre I du projet de décret ajustant le budget des Affaires culturelles pour l'année budgétaire 1973 — Secteur Culture française.

Cette section est adoptée à l'unanimité.

La commission fait confiance à son président et au rapporteur pour l'adoption du rapport.

*Le Rapporteur,*

A. TILQUIN.

*Le Président,*

P. BERTRAND.

---

(1) Ont participé aux travaux de la commission : MM. Bertrand (président), Deschamps, Glinne, Mmes Godinache-Lambert, Goor-Eyben, MM. Harmegnies, Hoyaux, Lagasse, Mme Lassance-Hermant, M. Lausier, Mme Pétry-Scheys, MM. Radoux et Tilquin (rapporteur).